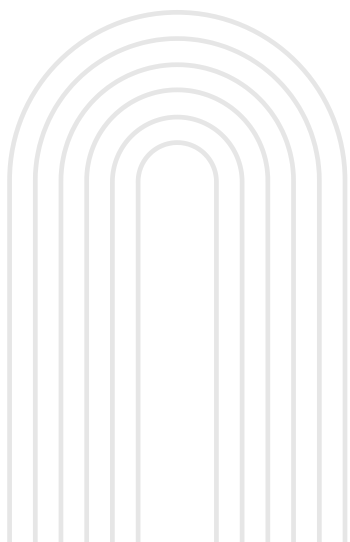




SUIVI DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Mission historique du Syndicat depuis plus de 50 ans, elle s'adresse aux collectivités adhérentes comme aux industriels et établissements publics/privés.



“Notre engagement :
contribuer à l'amélioration de
la qualité de l'eau et à
la préservation des milieux
aquatiques.”

LES OBJECTIFS DE LA MISSION

- Permettre aux Maîtres d'ouvrages de répondre à leurs obligations réglementaires en matière d'assainissement des eaux usées,
- Procéder, à partir de visites sur le terrain, à une analyse du fonctionnement des systèmes d'assainissement,
- Accompagner ces derniers dans l'optimisation et la fiabilisation du fonctionnement de leurs installations (stations d'épuration et réseaux),
- Vérifier les équipements d'autosurveillance et valider les données produites,
- Former et informer les personnels d'exploitation.

VOUS BENEFICIEZ :

- ✓ d'informations et de conseils visant au maintien de l'efficacité des ouvrages, par une approche globale de la filière
- ✓ d'un avis extérieur neutre et impartial, basé sur des données fiables, vérifiées sur le terrain
- ✓ d'une veille réglementaire permanente



LES INTERVENTIONS



Pour toutes les stations,
quelle que soit la capacité de traitement

La visite station



Terrain

2 à 5 visites réparties sur l'année, selon le type et la capacité des ouvrages.

L'observation des différents ouvrages et l'examen du journal de bord permettent une analyse du fonctionnement et des conditions d'alimentation de la station.

Des tests sont réalisés sur le rejet et, pour les stations de petite capacité, un prélèvement ponctuel est effectué une fois par an. L'échantillon est transporté sous 24 heures dans une enceinte réfrigérée jusqu'au laboratoire d'analyse partenaire.

La réalisation de l'autosurveillance est vérifiée et les données correspondantes sont recueillies. Les données sur la programmation des différents équipements électromécaniques sont également collectées et examinées.

L'accumulation de boues est vérifiée, en fonction du type de station concernée.



Livrable

— Rapport plurimensuel de fonctionnement

Composé des données recueillies lors de la visite, il contient aussi des commentaires sur le fonctionnement, l'entretien, l'exploitation des ouvrages et les conseils associés.

La visite réseau



Terrain

Visite réalisée au cas par cas, selon la faisabilité technique et l'opportunité.

Un synoptique du réseau est effectué lorsque le plan du réseau n'est pas disponible. La visite des postes de relevage et des points clés du réseau peut être complétée par la pose de matériel d'enregistrement.

Le SATESE 37 participe aux réunions techniques lors de la réalisation d'une étude diagnostic et de schéma directeur.



Livrable

— Rapport de visite réseau

Ce compte-rendu comprend le descriptif technique des postes de relevage visités et les résultats des mesures effectuées, le cas échéant. Il comprend également les conseils d'aménagement, de renouvellement ou de maintenance des équipements.



LES INTERVENTIONS



Pour les stations à partir de 200 EH

Bilan 24 heures



Terrain

Visite réalisée selon la fréquence réglementaire, en remplacement d'une visite station.

Le volume d'effluent est mesuré pendant 24 heures en entrée et en sortie de station, avec enregistrements horaires lorsque les données sont représentatives.

Des prélèvements 24 heures sont également réalisés en entrée et en sortie de station, conformément aux règles de l'art (Cahier des charges du Ministère et de l'ARSATESE et Guide de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne). Les échantillons sont acheminés au laboratoire partenaire sous 24 heures.

Les index des équipements et compteurs sont relevés, les débits réels des pompages ainsi que les puissances des équipements d'aération et de brassage sont mesurés selon les installations. Un pluviomètre enregistreur permet de comparer les volumes collectés aux précipitations.

L'ensemble des données de fonctionnement est ensuite recueilli et exploité.

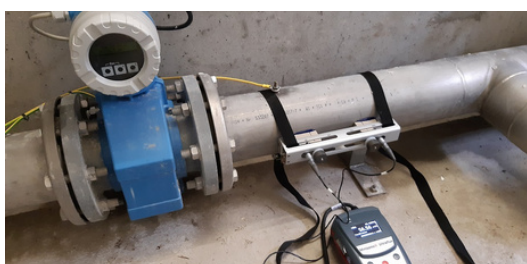


Livable

☛ Compte-rendu du bilan d'autosurveillance

Diagnostic détaillé du fonctionnement de la station, établi selon le cahier des charges du Ministère de la transition écologique.

Vérification des équipements d'autosurveillance



Terrain

Ces vérifications permettent de s'assurer des conditions de fonctionnement de la métrologie et de la validité des informations fournies, alimentant les données SANDRE*. Elles suivent les prescriptions techniques de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB) et les obligations réglementaires. Elles concernent les équipements sur station, mais également sur les réseaux (déversements au milieu naturel, points A2...)

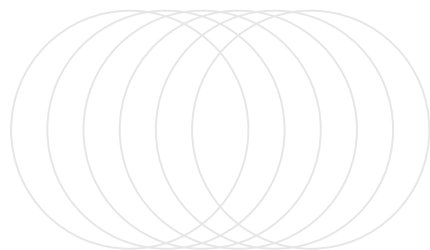


Livable

☛ Compte-rendu de la mesure selon les fiches AELB.

*SANDRE : Service d'Administration Nationale des Données et Référentiels sur l'Eau

LE RAPPORT ANNUEL DE FONCTIONNEMENT



Pour toutes les stations,
quelle que soit la capacité de traitement



Rapport annuel - Bilan de fonctionnement

Ce document répertorie et synthétise l'ensemble des informations connues sur le vécu de la station et ses conditions d'alimentation. Il est adapté, au cas par cas, au type de station, aux ouvrages et équipements.

Il est produit une fois par an sur la base de l'ensemble des informations et données collectées, validées et/ou mesurées par le SATESE 37.

Document de référence : il constitue le bilan de fonctionnement du système d'assainissement au sens de l'article 20 de l'Arrêté du 21 juillet 2015 modifié.

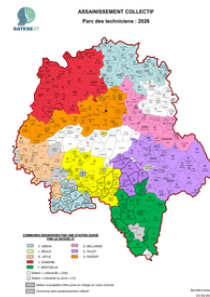


MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES



- Equipe technique compétente
- Techniciens habilités CATEC*
- Véhicules de service équipés
- Appareils de mesures portables vérifiés
- Préleveurs portables
- Enregistreurs
- Logiciel informatique spécialisé

*CATEC : Certificat d'Aptitude à Travailler en Espace Confiné





**SYNDICAT D'ASSISTANCE TECHNIQUE
POUR L'EPURATION
ET LE SUIVI DES EAUX
D'INDRE-ET-LOIRE**

Domaine d'activités Papillon
3 rue de l'Aviation
37082 TOURS Cedex 2
Tel. : 02 47 29 47 37
courriel : satase37@satase37.fr
www.satase37.fr

